

MRC de
La MITIS

VOTRE ANCRAGE POUR L'AVENIR

ACTI**ON** PLAN 2015-2017

Gouvernance
Identité et appartenance
Économie
Sociale
Territoire et ressources



UNE PUBLICATION DE LA MRC DE LA MITIS

Adoptée par le Conseil des maires: le 18 janvier 2017 (résolution C.M.17-01-012)

La MRC de La Mitis est un gouvernement municipal de juridiction provincial et est dirigée par les 16 maires élus de son territoire.

MANDAT

La MRC assure la planification et facilite le développement cohérent de son territoire selon les principes du développement durable et ce, par la mise en commun de services, la concertation et le service-conseil destiné aux municipalités, aux organisations et aux individus.

VISION

Nous aspirons à être le moteur indispensable de la prospérité socio-économique de La Mitis.

VALEURS

L'équité

Amener à un pied d'égalité et non d'être égalitaire à tout prix.

La qualité

Faire preuve d'intégrité, de professionnalisme et de savoir-être dans les actions et les décisions.

La coopération

Agir et de décider ensemble.

RENFORCER LE MODÈLE DE GOUVERNANCE DE LA MRC

	Objectifs stratégiques		Actions prioritaires
<p>Axe 1 → Optimiser le cadre d'intervention de la MRC</p>	<p>1.1 Définir et établir la complémentarité des mandats de la MRC en relation avec ses partenaires</p>	1	Réviser régulièrement le modèle de gouvernance et le mode de prise de décision;
		2	Analyser annuellement le mode de répartition des quotes-parts au niveau des services;
		3	Déterminer le mode de gestion et le mode de financement des infrastructures à caractère supralocal;
		4	Tenir annuellement un lac-à-l'épaule pour le suivi du plan d'action;
		5	Présenter les services, les mandats, les compétences facultatives et obligatoires auprès des conseils municipaux au début de chaque nouveau mandat;
		6	Élaborer une politique établissant les paramètres d'investissement du fonds de développement régional (fonds créé à partir des revenus éoliens) pour le soutien de projets;
		7	Revoir le mode de fonctionnement en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat; (<i>Entente actuelle du CLD se termine en décembre 2017</i>)
		8	S'assurer que la MRC effectue les représentations politiques nécessaires auprès des différents paliers gouvernementaux et instances concernées;
		9	Identifier et évaluer des sources de revenus potentielles et non traditionnelles pour les municipalités et la MRC;
		10	Mettre en œuvre le plan de communication de la MRC en tant qu'organisme agissant sur le développement du territoire;

	Objectifs stratégiques		Actions prioritaires
	1.2 Assurer la relève et le développement de compétences auprès des municipalités	11	Offrir des formations aux élus et au personnel des municipalités locales portant sur les réalités de gestion du monde municipal;
		12	Organiser des sessions d'information sur le rôle et mandats de la MRC;
		13	Développer des outils pour favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux maires et des nouveaux employés au sein de la MRC;
		14	Élaborer une stratégie au niveau de la relève municipale;
Axe 2 → Assurer une meilleure cohérence entre les diverses instances du développement	2.1 Viser l'adhésion de l'ensemble des intervenants à la planification stratégique du territoire	15	Mettre en œuvre la planification stratégique du territoire;
		16	Soutenir et participer au comité de suivi de la planification stratégique;
		17	Participer à la mise en œuvre des plans d'action des partenaires locaux et régionaux.

ACCROÎTRE L'APPARTENANCE ET L'IDENTITÉ AU TERRITOIRE

Axe 3 → Renforcer notre appartenance au territoire	Objectifs stratégiques		Actions prioritaires
	3.1 Valoriser les bonnes actions et les réussites sur le territoire	18	Développer une stratégie de communication afin de valoriser La Mitis auprès des Mitissiens (interne), de «vendre» la région auprès des touristes et investisseurs et développer l'image de marque de La Mitis;
		19	Arrimer la stratégie d'accueil des nouveaux arrivants avec les actions entreprises au niveau régional par le Collectif de développement régional;
	3.2 Favoriser la recherche historique, la mise en valeur et la protection du patrimoine	20	Se donner des moyens pour faire connaître l'histoire de La Mitis;
		21	Encourager et accompagner les municipalités locales dans l'élaboration de règlements et d'outils visant la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel;
		22	Se positionner sur l'avenir du Pont Bergeron;
		23	Offrir un accompagnement aux municipalités qui le demandent afin d'identifier le potentiel patrimonial sur leur territoire;
Axe 4 → Soutenir le développement artistique et culturel concerté	4.1 Reconnaître le dynamisme du milieu artistique et culturel	24	Élaborer une nouvelle politique culturelle (Entente);
		25	Accompagner les municipalités, organismes, individus et entreprises culturelles dans la réalisation de leurs projets ou de leur mandat;
		26	Participer à la concertation régionale en assurant une présence à la table de concertation de l'Empress of Ireland, table du patrimoine religieux du BSL et la table des agents culturels du BSL;

	Objectifs stratégiques		Actions prioritaires	
Axe 5 → Faciliter l'accessibilité aux arts et à la culture	5.1 Renforcer l'éducation, la sensibilisation et l'éveil à la culture	27	Collaborer techniquement et financièrement à la réalisation d'émissions télévisuelles produites par les jeunes du secondaire (entretiens avec des artistes/artisans, historiens et gens du patrimoine, experts et professionnels); (Entente CLIC culture)	
		28	Coordonner la table de concertation d'exposition de La Mitis et organiser des expositions dans les locaux de la MRC;	
		29	Assurer la coordination des activités identifiées dans le Plan d'action sur le livre;	
		30	Assurer la promotion concertée des activités organisées sur le territoire dans le cadre des Journées de la culture;	
Axe 6 → Valoriser les paysages et le patrimoine	6.1 Préserver et mettre en valeur les paysages et bâtiments d'intérêt patrimoniaux	31	Développer des outils éducatifs et offrir un service-conseil aux propriétaires de bâtiments faisant partie de l'inventaire sur le patrimoine bâti existant (Entente);	
		32	Mise en œuvre du plan d'action de la charte des paysages;	
		33	Coordonner l'organisation des Prix du patrimoine au niveau de la MRC;	
Axe 7 → Développer une responsabilité citoyenne	7.1 Favoriser l'implication citoyenne	34	Faire connaître les possibilités d'engagement citoyen et offrir des formations;	
		35	Participer à la démarche COSMOSS (lutte à la pauvreté, persévérance scolaire, alphabétisation, saines habitudes de vie et petite enfance);	
		36	Participer aux activités de la table Vieillir en santé.	

FAVORISER L'ESSOR DE L'ÉCONOMIE SUR NOTRE TERRITOIRE

Axe 8 → Favoriser le développement et la diversité économiques	Objectifs stratégiques	Actions prioritaires	
	8.1 Assurer le soutien à l'entrepreneuriat	37	Soutenir l'entrepreneuriat et le service aux entreprises;
		38	Mettre en œuvre une stratégie en matière de soutien et de promotion de l'entrepreneuriat incluant un volet pour la diversification économique et industrielle (mandat dévolu au CLD);
Axe 9 → Assurer le développement de l'économie touristique	9.1 Mettre en valeur les attraits touristiques du territoire	39	Mettre à jour les outils de promotionnels actuels (site Internet, carte, feuillet sur les événements) et explorer le marketing touristique territorial;
		40	Mettre en place un plan de promotion touristique territorial (médias locaux, Facebook, infolettre);
		41	Tirer davantage profit de la proximité du bassin de Rimouski (faire connaître nos produits à la population et dans les établissements);
	9.2 Mobiliser les entreprises et organismes touristiques	42	Mettre en place un comité tourisme;
		43	Organiser un forum tourisme;
	9.3 Consolider l'offre touristique	44	Réaliser une étude de clientèle propre à La Mitis;
		45	Pérenniser les sentiers actuels (motoneige, VTT, marche, vélo);
		46	Offrir aux visiteurs une expérience touristique mitissienne (identifier une valeur commune – inventorier les produits authentiques, forfaitiser);
	9.4 Développer l'offre touristique	47	Consolider l'offre hivernale (soutenir les promoteurs et faire connaître);
		48	Développer l'agrotourisme et le tourisme gourmand (organiser un événement permettant la rencontre entre producteurs, transformateurs et chefs cuisiniers – faire connaître aux restaurateurs les produits agroalimentaires);
	9.5 Financer le développement touristique	49	Définir les potentiels de développement qui découlent de l'allongement de la piste de l'aéroport;
		50	Évaluer l'instauration d'un membership touristique;
		51	Évaluer la possibilité de mise en place d'un fonds dédié et un fonds de promotion touristique.

DYNAMISER

L'ENGAGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

	Objectifs stratégiques		Actions prioritaires
<p>Axe 10 → Améliorer les conditions de vie individuelles et collectives</p>	<p>10.1 Assurer des conditions de vie individuelles et collectives sécuritaires</p>	52	Poursuivre la mise en œuvre du schéma et élaborer, le cas échéant, une deuxième génération de schéma de couverture de risque en incendie et sécurité civile;
		53	Soutenir les actions et participer aux décisions touchant la sécurité publique;
		54	Collaborer au développement d'un service de premiers répondants;
		55	Maintenir une collaboration étroite avec le MTQ et la SQ;
		56	Soutenir les actions du programme À pied, à vélo, ville active;
		57	Maintenir le programme de formation des pompiers et officiers de la MRC en collaboration avec l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ);
		58	Favoriser les achats regroupés et le partage des équipements spécialisés;
		59	Maintenir un plan de coordination régionale de sécurité civile en collaboration avec nos partenaires;
		60	Reconnaître l'édifice de la MRC à titre de centre régional de coordination des mesures d'urgence en cas d'incapacité de la municipalité locale d'intervenir en ce sens ou lorsque plusieurs municipalités sont touchées.
61	Soutenir les actions municipales et régionales en sécurité incendie et civile;		

		Objectifs stratégiques		Actions prioritaires	
		62	Mettre en œuvre le schéma de couverture de risque;		
		63	Déposer une politique de couverture de risques;		
		64	Mettre en place une stratégie de recrutement et de rétention de pompiers volontaires;		
		65	Participer au comité responsable de la mise en œuvre du plan d'action pour la santé psychologique en agriculture (action 1.2 PDZA);		
Axe 11 → Favoriser l'occupation dynamique du territoire	11.1 Favoriser l'émergence d'initiatives du milieu	66	Accompagner les municipalités et les comités de développement dans l'élaboration d'une planification locale et d'un plan d'action;		
		67	Offrir une aide technique aux différents groupes désirant développer des projets;		
		68	Soutenir (financièrement/techniquement) la mise en œuvre des plans d'action des comités de développement et des comités jeunesse du territoire;		
		69	Organiser un colloque sur les potentiels de développement;		
		70	Soutenir la réalisation d'événements agroalimentaires (action 3.3 PDZA);		
	11.2 Développer et maintenir des infrastructures récréatives	71	Accompagner et soutenir des projets d'infrastructures récréatives locales;		
		72	Bonifier l'itinéraire de la route verte et les sentiers cyclables;		
	11.3 Faciliter l'accès à des services de base	73	Accompagner et soutenir des projets de services de proximité en fonction des besoins de la population;		
74		Consolider la desserte de transport collectif (inter et intra MRC) et du transport adapté;			
Axe 12 → Reconnaître et stimuler l'engagement communautaire	12.1 Soutenir le milieu associatif et l'implication bénévole	75	Offrir un soutien technique dans l'organisation et l'animation de consultations publiques;		
		76	Organiser, avec le Centre d'action bénévole, une activité de reconnaissance et perfectionnement des bénévoles;		
		77	Encourager les activités sportives, artistiques et scientifiques du milieu scolaire.		
		78	Réaliser une étude de besoin sur la mise en place d'un service de secrétariat agricole itinérant (action 1.3 PDZA).		

METTRE EN VALEUR NOTRE TERRITOIRE ET NOS RESSOURCES

	Objectifs stratégiques	Actions prioritaires	
Axe 13 → Assurer un développement durable et une gestion intégrée des ressources	13.1 Assurer une protection du territoire et une consolidation des activités agricole.	79	Organiser des activités de formation, d'information, d'échange et de réflexion en collaboration avec les partenaires du milieu agricole;
		80	Encourager les stratégies vertes (LEED) dans le secteur de la construction;
		81	Participer au comité de promotion de l'emploi agricole;
		82	Accompagner le milieu agricole dans la consolidation et le développement de ses activités;
		83	Explorer différents moyens pour favoriser l'attractivité et la relève agricole (participation au comité Relève-Mitis, banque de terres, etc.);
		84	Mettre en valeur les terres en friches (projets pilotes, PFNL, agroforesterie, etc.);
	85	Organiser une tournée municipale pour identifier les besoins et commentaires afin de développer une cohabitation harmonieuse du milieu municipal/agricole;	
	13.2 Protéger, mettre en valeur et gérer de façon intégrée les ressources	86	Réviser le schéma d'aménagement et de développement en lien avec les nouvelles orientations gouvernementales – incluant la nouvelle loi sur les mines et la planification stratégique du territoire;
		87	Élaborer et adopter une réglementation d'urbanisme commune sur des problématiques régionales;
		88	Produire et diffuser des documents d'information sur la prise de décision en aménagement et urbanisme;
89		Assurer la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles;	
90		Assurer une présence aux tables régionales portant sur les enjeux du développement forestier;	

	Objectifs stratégiques	Actions prioritaires	
		91	Poursuivre la gestion des terres publiques intramunicipales;
		92	Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels;
		93	S'assurer d'obtenir des promoteurs potentiels, une analyse des impacts (économiques, sociaux et environnementaux) de l'exploitation minière et matériaux meubles;
		94	Suivre l'évolution du dossier d'exploration et d'exploitation du transport des hydrocarbures et déterminer une prise de position au besoin;
		95	Soutenir le développement de l'énergie éolienne sur le territoire;
		96	Soutenir le développement de la chaîne de valeur du lin (action 2.7 et 1.5 PDZA);
		97	Réviser l'identification des zones inondables des portions des rivières Mitis et Neigette;
Axe 14 → Agir pour un environnement sain et sécuritaire	14.1 Assurer une gestion durable et harmonieuse de l'eau	98	Effectuer un suivi d'inspection des cours d'eau;
		99	S'assurer de la mise en œuvre de la politique de gestion des cours d'eau;
		100	Accompagner les municipalités et les responsables locaux dans l'application de la réglementation de gestion des cours d'eau;
		101	Participer avec les organismes de bassin versant (OBV) pour la mise en œuvre des Plans directeurs de l'eau;
		102	Participer au projet pilote du bassin versant du ruisseau Lebrun;
	14.2 Participer aux efforts de lutte et d'adaptation aux changements climatiques	103	S'informer sur les plans d'adaptation aux changements climatiques;
		104	Élaborer un plan de gestion côtier;
	14.3 Améliorer le fonctionnement, la sécurité et la rentabilité des réseaux de transport	105	Analyser, bonifier et optimiser le panier de services en transport;
		106	Promouvoir les services de transport au sein de la collectivité;
		107	Favoriser l'intermodalité des réseaux de transport tant des biens que des personnes;
108		Élaborer le plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM);	
109		Analyser la gestion des routes à doubles vocations (municipales et exploitation de gravières et exploitation forestières).	